

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2014

Absent Excusé : Adeline BOUDOU-THERON

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- Désignation du délégué au C.N.A.S

Monsieur Bernard LAFFOND est désigné délégué au Comité National d'Action Sociale.

2- Transfert compétence communication numérique vers le SIEDA

Adoption à l'unanimité du conseil municipal d'une délibération visant à transférer la compétence « communication numérique » au SIEDA pour le déploiement du très haut débit.

3- Indemnités de conseil et de budget au receveur municipal

Le conseil municipal délibère favorablement pour l'attribution d'indemnités à Monsieur DELMOND Stéphane, receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable.

4- Avenant n°1 au marché R.D. 104

Le conseil municipal adopte un avenant au marché de la R.D 104 ayant pour objet de modifier les conditions financières du marché correspondant aux sujétions imprévues et modifications techniques nécessaires à la réalisation de l'ouvrage. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 6716,18 € HT.

5- Décision modificative budgétaire

Afin d'abonder les programmes d'investissement « Aménagement de la R.D 104 » et « Vestiaires du stade », la modification budgétaire suivante a été adoptée à l'unanimité :

N° compte et dénomination	Dépenses	Recettes
BUDGET GENERAL - Section Investissement		
2315-176 Aménagement de la R.D. 104	+ 20 000 €	
2313-182 Vestiaires du stade	+ 10 000 €	
2041642 Subventions d'équipement versées	- 30 000 €	
BUDGET ASSAINISSEMENT - Section Investissement		
2315-11 / Tranche 2 Assainissement Verrières	-30 000 €	
131 / Subventions d'équipement		- 30 000 €

6- Réforme des rythmes scolaires

Marie-Claude DECUP est désignée référent mairie pour les activités périscolaires. Un courrier va être adressé aux parents pour une information relative aux formalités d'inscription au centre aéré, ainsi qu'une inscription au bus des mercredis 3 et 10 septembre. Les nouveaux horaires des trois agents affectés à l'école, cantine et garderie sont validés par le conseil municipal.

7- Tarifs redevance d'occupation du domaine public

En contrepartie de l'occupation du domaine public, les opérateurs de communications électroniques verseront annuellement à la commune une redevance selon le type d'ouvrage. Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

8- Agence Départementale : Aveyron Ingénierie

L'agence Départementale créée à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron a envoyé à la mairie un dossier définissant ses prestations. Cet organisme propose des missions d'assistance et de conseil auprès des collectivités locales Aveyronnaises. Monsieur le Maire en a remis une copie aux membres du conseil municipal. Le conseil municipal délibèrera ultérieurement sur ce sujet.

9- Questions diverses

- Balisage : Différentes organisations de manifestations sportives ont utilisé de la peinture persistante pour baliser leurs itinéraires. Au fil des années, les couleurs et les fléchages se multiplient sur des supports officiels de balisage. Le conseil municipal souhaite que soient utilisées uniquement des balises qui sont retirées après la manifestation. Par ailleurs, il est rappelé que pour toute manifestation sportive, le maire de la commune concernée doit être informé.
- SOS Espoirs : Une subvention de 500 euros est attribuée à l'association SOS ESPOIRS pour l'animation du 11 novembre.
- Skate Park : Il est ouvert au public depuis le 22 juillet. Merci aux utilisateurs de respecter les règles de sécurité et d'utilisation affichées à proximité de cet équipement.

FIN DE SEANCE.